|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX****Troisième session**Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024 | **SERCOM-3/Doc. 4.5(3)** |
| Présenté par:Président du SC-DRR22.II.2024**VERSION 2** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: RÈGLEMENT TECHNIQUE ET AUTRES QUESTIONS TECHNIQUES**

**POINT 4.5 DE L’ORDRE DU JOUR: Prévention des catastrophes et services destinés au public**

# CADRE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PRÉVISION DES CYCLONES TROPICAUX

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Président du SC-DRR relevant de la SERCOM à la suite de la [résolution 2 (EC-76)](https://library.wmo.int/idviewer/68493/23) – Cadre de compétences en matière de prévision des cyclones tropicaux, en lien avec l’ajout, dans le *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks)* (WMO-No. 1209) (Recueil des cadres de compétences de l’OMM), du cadre synthétisant les cinq cadres de compétences régionaux pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux. Cet ajout fait suite à l’ajout des cinq cadres de compétences régionaux pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux.**Objectif stratégique 2024-2027:** 1.1 Étoffer les systèmes nationaux d’alerte précoce multidangers et étendre la couverture afin de mieux contrer les risques.**Principaux responsables de la mise en œuvre:** Membres de l’OMM**Calendrier:** 2024-2027**Mesure attendue:** Examiner la proposition de projet de décision |

# PROJET DE DÉCISION

## Projet de décision 4.5(3)/1 (SERCOM-3)

### Cadre de compétences en matière de prévision des cyclones tropicaux

**La Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux décide:**

1) De rappeler que, au titre de la [résolution 47 (Cg-19)](https://library.wmo.int/idviewer/68194/585) – Publications obligatoires et politique en matière de distribution de l’OMM pour la dix-neuvième période financière, le *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks)* (WMO-No. 1209) (Recueil des cadres de compétences de l’OMM) figure sur la liste des publications à produire obligatoirement pendant la dix-neuvième période financière sous la responsabilité de la Secrétaire générale;

2) D’ajouter le cadre de compétences unifié – tel qu’il figure en [annexe](#_Annexe_du_projet) de la présente décision – au *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks)* (WMO-No. 1209);

3) De recommander au Conseil exécutif d’encourager les Membres à utiliser les cadres de compétences en matière de prévision des cyclones tropicaux dans leurs Régions respectives.

Voir l’[annexe](#_Annexe_du_projet) de la présente décision.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision:

À la suite de la demande formulée par le Seizième Congrès météorologique mondial (*[Rapport final abrégé et résolutions du Seizième Congrès météorologique mondial](https://library.wmo.int/idviewer/56207/107)* [(2011), paragraphe 4.3.3 du résumé général](https://library.wmo.int/idviewer/56207/107)), chacun des cinq organes régionaux du Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT) a élaboré un cadre de compétences régional pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux. Chaque cadre de compétences a ensuite été approuvé par le conseil régional concerné, le cas échéant.

Par sa [résolution 2 (EC-76)](https://library.wmo.int/idviewer/68493/23) – Cadre de compétences en matière de prévision des cyclones tropicaux, le Conseil exécutif a validé l’ajout des cinq cadres de compétences régionaux pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux (un pour chaque organe régional relevant du PCT) dans le *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks)* (WMO-No. 1209). Il a également prié le Groupe consultatif sur les cyclones tropicaux (AG-TC), via son organe de tutelle, le Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR), de regrouper les cinq cadres de compétences régionaux dans un seul cadre de compétences à ajouter au recueil, de manière à suivre une démarche qui concorde avec celle des autres domaines d’activité de l’OMM;

Le Groupe consultatif sur les cyclones tropicaux (AG-CT), à sa cinquième réunion (12 au 14 décembre 2023), a examiné et approuvé le cadre unifié et a recommandé que le document de synthèse soit ajouté au Recueil; *[Nouvelle-Zélande]*

Le SC-DRR, organe de tutelle de l’AG-TC, a décidé d’approuver le document susmentionné lors de sa septième session (18-20 janvier 2024).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annexe_du_projet)

## Annexe du projet de décision 4.5(3)/1 (SERCOM-3)

## Normes de compétence pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux

### Résumé des modifications:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date | Version | Description | Approuvé par |
| 14/12/2023 | .0 | Version initiale approuvée par le Groupe consultatif sur les cyclones tropicaux (AG-CT) |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

© Organisation météorologique mondiale 2023

### Remerciements

L’OMM tient à remercier l’auteur principal, M. Joe Courtney, du Bureau météorologique australien, pour son travail ainsi que Mmes Andrea Henderson et Kathy-Ann Caser, qui ont également apporté de précieuses contributions.

### Rappel des faits

Le présent document contient le cadre de compétences pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux, y compris une description des compétences de haut niveau. Il renvoie aux cinq cadres de compétences régionaux dans ce domaine, lesquels contiennent des détails supplémentaires, adaptés aux contextes régionaux.

Ces cinq cadres de compétences régionaux ont été élaborés respectivement par le Comité des cyclones tropicaux relevant du Conseil régional (CR) I, le Groupe d’experts des cyclones tropicaux relevant de l’OMM et de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), le Comité des typhons CESAP/OMM, le Comité des ouragans du CR IV et le Comité des cyclones tropicaux relevant du CR V. Ils ont été approuvés par les conseils régionaux concernés, le cas échéant.

La Commission des services (SERCOM), lors de sa deuxième session, a recommandé d’ajouter les cinq ensembles de compétences pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux au *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks)* (WMO-No. 1209) (Recueil des cadres de compétences de l’OMM) et de les synthétiser sous la forme d’un seul cadre (voir la [recommandation 4 (SERCOM-2)](https://library.wmo.int/idviewer/66332/152) – Cadre de compétences pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux). Cette recommandation a ensuite été approuvée par le Conseil exécutif via sa [résolution 2 (EC-76)](https://library.wmo.int/viewer/68493/?offset=1" \l "page=23&viewer=picture&o=custom_bottom_Permalink&n=0&q=) – Cadre de compétences en matière de prévision des cyclones tropicaux.

Cette compétence globale est donc ajoutée au *[Compendium of WMO Competency Frameworks](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks)* (WMO-No. 1209) via les mécanismes de l’OMM que sont la SERCOM, le Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR) et l’AG-TC.

### Introduction

L’OMM soutient l’élaboration de cadres de compétences afin de garantir que les services de prévision des cyclones tropicaux sont soumis à une norme internationale. Une telle démarche est considérée comme souhaitable et bénéfique pour les institutions. Ainsi, cette exigence est définie comme «recommandée» et il appartient à chaque institution d’établir des exigences nationales supplémentaires en matière de compétences si elle le juge nécessaire.

Le *[Guide sur les compétences](https://library.wmo.int/records/item/55099-guide-sur-les-competences?offset=1)* (OMM-N° 1205) définit les compétences comme étant *les connaissances, aptitudes et attitudes requises pour effectuer des tâches précises et s’acquitter ainsi des responsabilités inhérentes à un emploi donné*. La compétence dans un domaine exige un enseignement et une formation spécialisés tout au long de la vie professionnelle.

Un cadre de compétences désigne l’ensemble des détails liés à une exigence ou à une norme de compétence, ce qui inclut l’énoncé des compétences de haut niveau, la description des compétences avec les critères ou facteurs de performance et les aptitudes et connaissances de base.

Les compétences définies ici ont été conçues pour être en adéquation avec les activités concrètes des bureaux émettant des avis de cyclones tropicaux et des autres services en lien avec les cyclones tropicaux.

Outre les compétences recensées sous des rubriques particulières, les compétences ci-dessous sont considérées comme des prérequis:

• Compétences en matière de prévisions météorologiques générales et d’élaboration de prévisions;

• Maîtrise des techniques d’analyse synoptique générale (comprenant la connaissance des limites inhérentes aux données);

• Aptitude à analyser et à synthétiser divers types de données de manière à appliquer le cas échéant un facteur de pondération à chacun. Il s’agit aussi d’assurer une surveillance permanente afin de garantir la qualité des informations et services météorologiques.

• Prévision numérique du temps (PNT) – interprétation des sorties de modèles; connaissance des points forts et des limites des modèles; et comparaisons de modèles;

• Aptitude à communiquer.

### Normes de compétence pour les prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux

Deux niveaux de compétences en matière de cyclones tropicaux sont décrits ici. Le premier concerne les prévisionnistes principaux spécialisés en cyclones tropicaux travaillant dans un centre météorologique régional spécialisé (CMRS) ou un centre d’avis de cyclones tropicaux (TCWC). Le second s’adresse aux prévisionnistes spécialisés en cyclones tropicaux travaillant dans un bureau de prévision qui reçoit des directives d’un CMRS ou d’un TCWC afin de fournir des prévisions et des alertes sur mesure pour leurs zones de responsabilité. Certains éléments de ce second niveau peuvent également concerner les prévisionnistes auxiliaires des CMRS et des TCWC travaillant sous la supervision d’un prévisionniste principal. Dans ce cas, le prévisionniste a pour rôle de faciliter l’élaboration des politiques et produits ainsi que les activités de communication associées.

Ces niveaux, y compris les éléments de compétences, sont décrits plus en détail. Il convient de se référer au cadre de compétences régional pour connaître les critères de performance, les connaissances de base et les aptitudes associés aux éléments de compétences, ainsi que les compétences pré-requises essentielles et les variations régionales.

Le fait que certaines Régions (Région IV et zone de responsabilité du Groupe d’experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux) aient défini un troisième niveau de compétences pour le personnel des bureaux ne réalisant pas de prévision a été pris en compte. Ce troisième niveau s’adresse, de préférence, aux prévisionnistes qualifiés ou, du moins, aux techniciens en météorologie chargés d’assurer la liaison avec un centre de prévision régional. Ces derniers doivent être en mesure de recevoir et d’interpréter les veilles, les avis et les prévisions, de fournir des informations sur les cyclones tropicaux et de les expliquer, ainsi que d’interpréter des informations sur les risques axées sur les impacts et de les communiquer aux responsables de la gestion de catastrophes et à d’autres parties prenantes locales. Les autres Régions n’ont pas inclus ce troisième niveau de compétences, estimant qu’il relève de la compétence du prévisionniste général.

* 1. **Prévisionniste principal spécialisé en cyclones tropicaux travaillant dans un CMRS ou un TCWC**

Cette catégorie de compétences concerne les prévisionnistes principaux qui travaillent dans un bureau émettant des avis de cyclones tropicaux (CMRS/TCWC). Le prévisionniste spécialisé en cyclones tropicaux doit bénéficier d’une expertise en matière de prévision des cyclones tropicaux et être capable de suivre de manière autonome le processus de prévision, depuis l’analyse et la prévision jusqu’à la production de la prévision, sans supervision. Il s’agit notamment de fournir des conseils sur les risques liés aux cyclones tropicaux au niveau régional et de définir les conséquences potentielles des phénomènes météorologiques et des marées de tempête au niveau national. Enfin, ce prévisionniste doit être en mesure de communiquer les informations relatives aux cyclones tropicaux, aussi bien en interne qu’à l’extérieur, d’une manière adaptée au public visé.

Éléments de compétences:

1. Analyser l’environnement à grande échelle et déterminer la position, l’intensité et la structure des cyclones tropicaux;
2. Prévoir la trajectoire, l’intensité et la structure des cyclones tropicaux;
3. Définir les dangers météorologiques potentiels et leurs conséquences;
4. Élaborer et diffuser des produits permettant de mettre en garde contre la dangerosité des cyclones tropicaux et leurs conséquences;
5. Communiquer les informations relatives aux cyclones tropicaux aux parties prenantes internes et externes.
	1. **Prévisionniste spécialisé en cyclones tropicaux ne travaillant pas dans un CMRS ou un TCWC**

Cette catégorie de compétences s’adresse aux prévisionnistes qualifiés travaillant dans un bureau de prévision qui reçoit des directives d’un CMRS ou d’un TCWC afin de fournir des prévisions et des alertes sur mesure pour leurs zones de responsabilité. Certains éléments peuvent également concerner les prévisionnistes auxiliaires travaillant dans un CMRS ou un TCWC sous la supervision d’un prévisionniste principal. Dans ce cas, le prévisionniste a pour rôle de faciliter l’élaboration des politiques et produits ainsi que les activités de communication associées.

Les tâches principales au titre de cette catégorie consistent à interpréter les directives afin de mettre en place une veille, d’émettre des avis et des prévisions et de communiquer avec les autorités locales, les médias et d’autres entités (nationales ou régionales). Il est à noter toutefois que la surveillance en continu de la situation météorologique reste l’une des tâches fondamentales du prévisionniste.

Éléments de compétences:

1. Consulter et interpréter les produits et services relatifs aux cyclones tropicaux;
2. Définir les dangers météorologiques potentiels et leurs conséquences;
3. Élaborer et diffuser des prévisions permettant de mettre en garde contre la dangerosité des cyclones tropicaux et leurs conséquences;
4. Communiquer des informations sur les cyclones tropicaux aux parties prenantes internes et externes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_